

POLITIQUE GLOBALE ANTI-CORRUPTION

Chez Sungard Availability Services (Sungard AS), nous pensons que les entreprises prospèrent dans un environnement de compétition ouverte et loyale. Les pots-de-vin et les autres actes de corruption portent atteinte à la compétition ouverte et loyale et contreviennent aux lois anti-corruption de chaque pays dans lequel nous sommes présents. Par ailleurs, offrir ou accepter des pots-de-vin est contraire à nos Valeurs Fondamentales d'Intégrité et peut avoir de graves conséquences tant pour Sungard AS que pour toute personne impliquée. Personne – employés ou autres agissant en notre nom — n'est autorisé à offrir ou accepter des pots-de-vin ou à effectuer des paiements illicites pour faire progresser les affaires de Sungard AS.

Cette Politique Interne (ci-après « Politique ») comprend des informations importantes pour permettre aux employés de respecter les lois anti-corruption et pour prévenir, identifier et réagir aux problèmes d'anti-corruption au moment où ils surviennent.

Particularités de la Politique

1.0 Pots-de-vin et corruption – généralités

Sungard AS a une règle précise et simple à l'égard de la corruption : *nous ne payons jamais de pots-de-vin et nous n'agissons jamais de manière corrompue*. Les employés ne doivent jamais offrir, donner ou promettre des pots-de-vin ou entreprendre des actions de corruption au nom de Sungard AS.

- ▶ Un **pot-de-vin** est tout paiement (quelle que soit la forme ou le montant de celui-ci) effectué pour influencer de manière inappropriée un décideur ou pour obtenir un avantage commercial par d'autres moyens que la compétition loyale et la conduite légitime, transparente.
- ▶ Un acte est jugé comme acte de **corruption** s'il est effectué pour obtenir un avantage inapproprié, soit par le paiement d'un pot-de-vin soit par d'autres moyens.

Toute forme de corruption est interdite ; néanmoins, les employés doivent accorder une attention soutenue aux interactions avec les entités ou officiels des gouvernements hors des États-Unis, puisque ces transactions peuvent

Chez Sungard Availability Services (Sungard AS), nous pensons que les entreprises prospèrent dans un environnement de compétition ouverte et loyale.

Definitions

Pot-de-vin Tout paiement, quelle que soit sa forme ou sa valeur, effectué pour influencer de manière inappropriée un décideur ou pour obtenir un avantage commercial par d'autres moyens que la compétition loyale et la conduite légitime, transparente

Corrompre Effectuer une action pour obtenir un avantage inapproprié, soit par le paiement d'un pot-de-vin soit par d'autres moyens

Entité gouvernementale hors des États-Unis Désigne tout gouvernement hors des États-Unis ; organisation publique ; département, agence ou instrument d'un tel gouvernement ou organisation ; parti hors des États-Unis ; ou compagnie ou entité détenue ou contrôlée ou agissant pour le compte d'une des entités spécifiées

Officiel gouvernemental hors des États-Unis Toute personne travaillant pour ou au nom d'une entité gouvernementale hors des États-Unis

Financement Tout élément de valeur offert lors d'un événement commercial

Cadeau Tout objet de valeur donné ou reçu au nom de Sungard AS

Paiement de facilitation Paiement réalisé vers un officiel gouvernemental hors des États-Unis selon les usages locaux dans le but de garantir ou d'accélérer une action gouvernementale obligatoire de routine

Don de charité Tout paiement ou autre soutien accordé à une organisation caritative ou à une entité formelle ou informelle d'intérêt public

présenter des risques plus élevés de corruption et impliquer des pénalités plus sévères selon la loi en vigueur.

- ▶ Le terme **entité gouvernementale hors des États-Unis** fait référence à :
 - Tout gouvernement hors des États-Unis ;
 - Toute organisation internationale publique ;
 - Tout département, agence ou subdivision d'un tel gouvernement ou d'une telle organisation ;
- ▶ Parmi les exemples d'entités gouvernementales hors des États-Unis il y a les gouvernements étrangers, les autorités réglementaires ou fiscales chargées de problèmes environnementaux ou de main-d'œuvre étrangère, le Parti Communiste Chinois, les Nations Unies et les banques d'État ou les services publics.
- ▶ Un **officiel gouvernemental hors des États-Unis** est un individu qui travaille pour ou au nom d'une entité gouvernementale hors des États-Unis. Les exemples incluent un employé d'un inspecteur d'une agence fiscale ; un officiel chargé de la négociation des contrats gouvernementaux ; un agent en charge des achats dans une compagnie nationale ; un journaliste employé par une société nationale de médias ; et un professeur ou un chercheur d'une université nationale.

2.0 Familles, Amis et Collègues

La réalisation de paiements aux familles, amis ou collègues d'une personne privée, d'un officiel gouvernemental des États-Unis ou d'un officiel gouvernemental hors des États-Unis afin d'influencer d'une manière inappropriée la personne avec lequel bénéficiaire est lié représente un acte de corruption et est interdite.

3.0 Financement et cadeaux

3.1 Offrir des financements et cadeaux - Généralités

Le financement et les cadeaux sont des modalités importantes par lesquelles Sungard AS consolide ses relations avec les partenaires commerciaux et les employés peuvent offrir du financement et des cadeaux lorsqu'ils agissent au nom de Sungard AS.

- ▶ **Financement** désigne tout élément de valeur offert lors d'un événement commercial. Les exemples incluent des voyages, un logement, des repas et des billets de divertissement (si un employé d'une entité offrant le financement accompagne le bénéficiaire à l'événement).
- ▶ Un **cadeau** est un objet de valeur donné ou reçu au nom de Sungard AS. Les exemples incluent des paniers-cadeaux, une bouteille de vin et des objets (tels que les balles de golf ou les tasses à café) imprimés avec le logo Sungard AS.

Toutefois, les employés ne doivent pas offrir de financement ou de cadeaux s'ils sont donnés :

- ▶ Pour exercer une influence sur une décision commerciale ;
- ▶ Pour obtenir un avantage indu des clients ou des prestataires de services;
- ▶ Pour faciliter les approbations gouvernementales ou exercer d'influence sur un officiel ou une entité gouvernemental(e) ; ou
- ▶ En s'attendant à recevoir une contrepartie.

Avant d'offrir des financements ou des cadeaux, les employés doivent s'assurer qu'ils respectent la **Politique relative aux Cadeaux et Divertissements d'Affaires**. Les employés ne peuvent pas offrir des financements ou des cadeaux si cela contrevient à toute loi ou tout règlement en vigueur. Par ailleurs, les employés doivent s'abstenir d'offrir des financements ou des cadeaux s'ils sont conscients que l'acceptation de ces bénéfices contrevient au code de conduite ou à la politique qui s'applique au bénéficiaire.



3.2 Financements et cadeaux offerts aux officiels gouvernementaux hors des États-Unis

Les employés doivent accorder une attention spéciale aux financements et cadeaux offerts aux entités ou officiels gouvernementaux hors des États-Unis, dans la mesure où ces transactions entraînent parfois un risque élevé de corruption. C'est pourquoi la plupart des financements et cadeaux offerts à ces entités et officiels sont assujettis à une approbation préalable. Le processus pour obtenir une approbation préalable est détaillé dans la **Procédure de révision relative à la lutte contre la corruption – Financement et cadeaux pour les officiels gouvernementaux hors des États-Unis**.

Les employés ne peuvent pas utiliser leurs fonds personnels, qu'ils demandent un remboursement à Sungard AS ou non, pour offrir des financements ou des cadeaux qui contreviennent à cette Politique.

4.0 Tierces parties

Sungard AS peut retenir parfois les services de **tierces parties** pour exercer des activités commerciales ou réaliser des services pour son compte. Les exemples de tierces parties incluent des revendeurs, partenaires pour des prestations de services, consultants, avocats, fournisseurs de support technique, comptables, lobbyistes, processeurs de cartes et représentants chargés des relations publiques.

Le fait de retenir des tierces parties peut entraîner des risques de corruption, surtout lorsque les tierces parties pourraient interagir avec des entités ou officiels gouvernementaux hors des États-Unis pour le compte de Sungard AS. Sungard AS et ses employés peuvent être tenus responsables pour les pots-de-vin ou autres actes de corruption des tierces parties, qu'ils aient connaissance ou non ou qu'ils autorisent ou non l'action illicite.

Les tierces parties retenues par Sungard AS doivent certifier qu'elles ont adopté une politique qui établit des normes compatibles avec le **Code Global de Conduite des Affaires de Sungard AS**, ou qu'elles agissent en conformité avec ce Code lorsqu'elles agissent pour son compte.

Avant d'engager des tierces parties, les employés de celles-ci doivent faire l'objet d'une vérification et obtenir une approbation préalable, telle que décrite dans la **Procédure de révision anti-corruption à l'égard des tierces parties**.

5.0 Interactions avec les entités et officiels gouvernementaux hors des États-Unis

Les employés peuvent parfois interagir de façon directe avec des entités ou officiels gouvernementaux hors des États-Unis dans l'exercice de leurs fonctions pour Sungard AS.

Les employés peuvent réaliser des transactions avec une entité gouvernementale hors des États-Unis sans obtenir une approbation préalable si la transaction est une interaction gouvernementale de routine.

Une transaction est une **interaction gouvernementale de routine** si:

- ▶ Elle implique le paiement de taxes ou frais, l'acquisition de biens ou de services ou une demande pour qu'une entité gouvernementale hors des États-Unis réalise une action ou s'en abstienne ;
- ▶ Le montant du paiement (le cas échéant) est calculé de manière objective, par exemple en utilisant une grille tarifaire prédéterminée ou un tarif publié ; et
- ▶ L'entité gouvernementale manque de discrétion en refusant le paiement ou en retenant les biens/services pour des raisons autres que l'incapacité du client de payer ou l'incapacité de l'entité de fournir les biens /services au moment ou au lieu indiqué.

Les exemples d'interaction gouvernementale de routine incluent le paiement de taxes, les frais d'enregistrement des sociétés, l'ouverture d'un compte avec une banque nationale et l'acquisition d'électricité depuis un service public.

Les employés doivent obtenir une approbation préalable pour toutes les autres transactions avec les entités gouvernementales hors des États-Unis et toutes les transactions avec les officiels gouvernementaux hors des États-Unis en contactant AskASCompliance@sungardas.com.



6.0 Paiements de facilitation

Un **paiement de facilitation** est un paiement réalisé vers un officiel gouvernemental hors des États-Unis selon les usages locaux dans le but de garantir ou d'accélérer une action gouvernementale obligatoire de routine. Les paiements de facilitation sont interdits.

7.0 Dons de charité

Un **don de charité** est tout paiement ou autre soutien accordé à une organisation caritative ou à une entité formelle ou informelle d'intérêt public. Les dons de charité aident Sungard AS à exprimer son engagement social et à redonner aux communautés qu'elle dessert. Les exemples incluent les dons aux institutions d'enseignement, le parrainage d'événements communautaires et les contributions en espèce et en nature.

Les dons de charité peuvent entraîner des risques de corruption, notamment si une entité ou un officiel gouvernemental hors des États-Unis contrôle ou exerce une influence sur l'organisation bénéficiaire. Tous les dons de charité doivent être approuvés au préalable en conformité avec les **Directives relatives aux dons de charité et au parrainage**. Si un don de charité est fait pour une utilisation en dehors des États-Unis, l'employé qui s'en occupe doit également obtenir l'approbation du Département Compliance.

Cette Politique ne s'applique pas aux dons accordés par les employés pour leur propre compte en utilisant leurs fonds personnels. Les employés ne peuvent pas faire des dons pour le compte de Sungard AS en utilisant leurs fonds personnels.

8.0 Entreprises communes, fusions, acquisitions et nouvelle entrée sur le marché

Sungard AS peut parfois étendre son activité en lançant de nouveaux produits ou services, en concourant pour de nouvelles activités ou en entrant sur un nouveau marché géographique. Sungard AS peut réaliser ces activités par des entreprises communes, fusions, acquisitions ou nouvelles entrées sur le marché.

Les entreprises communes, les fusions, les acquisitions ou les nouvelles entrées sur le marché peuvent entraîner des risques de corruption. Sungard AS peut être tenue responsable pour une conduite inappropriée de ses partenaires dans des entreprises communes ou par une entreprise commune assujettie à son contrôle. De plus, Sungard AS peut être tenue responsable pour des pots-de-vin ou des actes de corruption réalisés par une société antérieurement à la fusion ou à l'acquisition de celle-ci par Sungard AS. Les nouvelles entrées sur le marché peuvent représenter une source de préoccupations à caractère unique parce que Sungard AS n'a pas peut-être d'expérience antérieure avec les règlements gouvernementaux, les coutumes locales ou les pratiques commerciales locales.

Avant de conclure un partenariat d'entreprise commune, une fusion ou une acquisition ou avant d'entrer sur un nouveau marché, les employés doivent contacter le Directeur Juridique qui fournira des recommandations sur la manière dont ils devraient traiter les aspects anti corruption de la transaction proposée.

9.0 Livres, registres et contrôles internes

Les lois relatives à la lutte contre la corruption requièrent que Sungard AS tienne à jour des registres qui reflètent avec précision ses transactions commerciales. Les employés qui réalisent des transactions pour le compte de Sungard AS doivent s'assurer que toutes les transactions (peu importe le montant) sont enregistrées de manière rapide et précise, qu'elles contiennent des détails suffisants et qu'elles comportent la documentation accessible. Ces registres doivent être conservés en conformité avec les dispositions légales et la **Politique de gestion des registres** de Sungard AS.

Par ailleurs, Sungard AS effectuera des contrôles pour identifier et prévenir les transactions illicites. Ces contrôles exigent que les employés:

- ▶ Obtiennent une approbation avant de réaliser des transactions pour le compte de Sungard AS ;
- ▶ Utilisent les fonds et autres actifs de Sungard AS seulement dans la mesure autorisée par la direction ;



- ▶ Rapportent et enregistrent les transactions de la manière exigée par le département comptabilité de Sungard AS et par les principes de comptabilité généralement reconnus ; et
- ▶ Maintiennent des procédures pour la réconciliation des différences entre les registres de comptabilité et les actifs réels.

Tous les employés sont responsables de se conformer à ces exigences dans la mesure applicable à leurs tâches professionnelles.

10.0 Portée de cette Politique

Le respect de cette Politique est obligatoire. Cette Politique s'applique à tous les employés, dirigeants, administrateurs, entités économiques et filiales de Sungard AS. En outre, nous exigeons de nos entreprises communes et tierces parties qu'elles agissent en conformité avec ses termes.

Les exonérations à cette Politique pour les dirigeants et les administrateurs doivent être approuvées par le Conseil d'Administration ou un comité autorisé du Conseil d'Administration. Les exceptions pour toute autre personne ou entité doivent être approuvées par le Directeur Juridique.

11.0 Conséquences d'une violation de cette Politique

La violation des lois anti-corruption, du Code Global de Conduite des Affaires de Sungard AS, de cette Politique ou ses procédures afférentes est une question grave et peut avoir comme résultat des sanctions pénales et civiles à l'encontre de Sungard AS et de l'individu impliqué dans la violation, ainsi que le préjudice à la réputation de Sungard AS.

Les employés, les dirigeants, les administrateurs ou les autres personnes impliquées dans une violation seront assujetties à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la cessation du contrat.

Le non-respect de la loi, du Code ou de cette Politique peut avoir comme résultat la perte des intéressements, options d'achats, primes ou autres récompenses, dans la mesure prévue par la loi.

12.0 Signalisation des violations ou possibles violations de cette politique

Tous les employés ont l'obligation d'identifier et de signaler les violations ou possibles violations de la loi, du Code, de cette Politique ou de ses Procédures afférentes. Les employés doivent signaler les violations connues ou présumées de la manière décrite dans la section « Poser des questions & Répondre aux préoccupations » du **Code Global de la Conduite des Affaires**.

Tout directeur ou autre personne recevant un rapport sur une violation ou possible violation doit le transmettre immédiatement au Département Juridique et doit s'abstenir d'effectuer toute investigation indépendante. Toutes les investigations doivent être réalisées par le Département Juridique.

Sungard AS ne tolérera pas de représailles à l'encontre de toute personne qui, de bonne foi, soumet un rapport sur une violation ou une possible violation de la loi, du Code, de cette Politique ou de ses Procédures afférentes. Tout employé visé par des représailles doit informer immédiatement une des ressources susmentionnées.



13.0 Poser des questions

Les questions concernant le respect de cette Politique doivent être adressées au supérieur hiérarchique direct de l'employé. Si des renseignements supplémentaires sont nécessaires, l'employé ou le directeur doit contacter AskASCompliance@sungardas.com.

About Sungard Availability Services

Sungard Availability Services provides managed IT services, information availability consulting services, business continuity management software, and disaster recovery services.

To learn more, visit www.sungardas.com or call 1-888-270-3657

Trademark information

Sungard Availability Services is a trademark of SunGard Data Systems Inc. or its affiliate used under license. The Sungard Availability Services logo by itself and Recover2Cloud are trademarks of Sungard Availability Services Capital, Inc. or its affiliate. All other trade names are trademarks or registered trademarks of their respective holders.

Connect with Us

